

Faut-il mourir pour avoir des papiers ?

Cette question reste posée vu la réponse apportée par Valls et la préfecture du Nord à la mobilisation de ravailleurs sans-papiers lillois qui ne demandent qu'à vivre dignement.

La grève est interrompue mais la lutte continue

Après 73 jours, les 40 sans-papiers lillois qui avaient cessé de s'alimenter depuis le 02 novembre ont levé leur grève de la faim en échange de la garantie que leurs dossiers seront examinés « avec bienveillance » et selon un « calendrier préétabli ». Mais pas de garantie de régularisations. Les titres de séjours n'ont toujours pas été délivrés et le gouvernement reste capable des pires entournoupes, notamment de faire payer aux grévistes leur lutte et à leurs soutiens leur solidarité. Pour preuve, la police a arrêté une centaine de sans papiers parisiens, lundi 14 janvier, alors qu'ils manifestaient bruyamment - et pas plus ! - sous les fenêtres du ministère de l'intérieur (après 10 jours de rassemblement devant le siège du PS sans heurts particuliers). Ils ont été relâchés quelques heures plus tard.

Nous serons vigilants à la régularisation réelle des grévistes de la faim de Lille par la préfecture du Nord, nous continuerons à nous mobiliser pour le retour d'Azzedine et d'Ahmed, expulsés en catimini par MM. Valls et Bur au 59ème jour de leur grève de la faim, nous nous attaquerons à la racine du mal : la circulaire Valls du 28 novembre 2012 et toutes les lois et circulaires racistes antérieures.

La circulaire de Vallsozy ne change rien

La nouvelle circulaire Valls ne résout rien pour les travailleurs sans papiers, et pas grand chose pour les autres. Par exemple, les critères d'admission au séjour au titre du travail qui rendent la situation plus difficile qu'avant la circulaire Valls : demander des bulletins de paye à des travailleurs étrangers en situation irrégulière - qui n'ont donc pas le droit de travailler - est une manière détournée d'encourager le travail dissimulé et de pénaliser les travailleurs en situation irrégulière. Combien d'employeurs seront prêts à établir, a posteriori, des bulletins de paye, alors qu'il en résultera inmanquablement un redressement de l'U.R.S.S.A.F et un redressement fiscal ? Au plan pénal, comment sera traitée une déclaration de fait de travail dissimulé ? Combien de travailleurs non déclarés pourront fournir des preuves d'un salaire au moins égal au SMIC ?

Nous dénonçons une circulaire qui s'inscrit dans la continuité de l'action du précédent gouvernement Valls a encore annoncé qu'il n'y aurait pas plus de 30000 régularisation par an, la logique des quotas est donc maintenue et il s'est félicité d'avoir davantage « reconduit » en 2012 qu'en 2011), qui ne remet pas en cause les lois iniques et inhumaines qui régissent l'accueil des étrangers et ne répond pas aux attentes qu'un gouvernement de gauche pouvait légitimement susciter. Ce qui était intolérable sous Sarkozy l'est tout autant (si ce n'est plus) sous un gouvernement socialiste.

Il est urgent d'opérer une rupture dans les discours sur l'immigration !

Nous vous appelons à venir le plus nombreux possible pour signifier notre indignation devant cette poursuite des politiques d'immigration.

Rassemblement à la préfecture (place de la fontaine) samedi 26 janvier, 14h

Dimade, Coordination des comités de soutien au sans-papiers, D'ailleurs nous sommes d'ici et Réseaux Éducation Sans Frontières.